

AROMATIQUE-1

(export du DFSM au 31/05/2026 à 12:00)

[1] AROMATIQUE-1 Médecine - Médecine

adj.

Étymologie FEW I 143b : aromaticus

Définition Qui dégage une odeur forte ayant un effet sur la santé, en parlant d'une plante, des vapeurs issues de la cuisson de cette plante, d'un aliment ou d'une boisson, d'une préparation médicinale.

Notes

- var AROMATIKE syn AROMATISANT syn ODORANT syn ODORABLE syn ODORIFÈRE syn ODORIFÉRANT

Citations

- Le cuer confortent cestes choses : [...] ; chascune chose qu'est acetouse et aromatike , c'est a dire quanqu'est aigre et flaire bien [...].
Jofroy de Waterford, *Secret des Secrets, Diet., ca 1300, l. 620-621.*
- [...] et telles choses aromatiques doivent estre chaudes, de fait et en vertu ; et pour ce disoit le commentateur en expliquant, telles choses comme sont cassia lignea, costum, amomum, cinamomum, gariofil, lignum aloes et leurs semblables, si com musc, saffren.
Martin de Saint-Gilles, *Comment. Aphorismes Ypocras, 1363, p. 107.*
- Aprez, Ypocras dit en cel amporisme que telle callefacion aromatique fust profitable a moult d'autres choses, s'ele n'eust et fesist grief a la teste ; [...].
Martin de Saint-Gilles, *Comment. Aphorismes Ypocras, 1363, p. 108.*

[2] AROMATIQUE-1 Sciences de la nature - Botanique

adj.

Etymologie FEW I 143b : aromaticus

Définition Qui dégage une odeur agréable, en parlant des parties d'une plante.

Notes

- var AROMATIKE syn ODORANT Note encyclopédique

Le caractère odorant de certaines parties de végétaux fournit, à l'époque médiévale, un trait définitoire qui permet de regrouper plusieurs plantes dites *herbes aromatiques* ou *arbres aromatiques* en ancien français. Lorsque l'appellation du végétal, en ancien français, utilise l'adjectif *aromatique*, c'est le signe que ce végétal appartient à la catégorie des *herbes aromatiques* ou *arbres aromatiques*, mais le nom du végétal ne donne pas toujours cette indication (par exemple, le poivrier, qui fait partie des *arbres aromatiques*). [F. Vigneron]

Citations

- Et en aucunes plantes par l'exallacion de la chaleur il advient grand humeur terrestre liqueuse et reluisant et est de bonne odeur pour la vertu de la chaleur, pource que ce qui est digere en la plante est *aromatique* .
Anon. [Pietro de' Crescenzi], *Livre des prouffitz champestres et ruraulx, 10227, 1373, II, chap. 4, fol. 16r.*
- L'arbre *aromatique* a son odeur aucunefoiz en l'escorce, aucunefoiz en la fleur, et aucuns [fruiz] sont qui ont la saveur ou fruit, sicomme il appert de la canelle qui est escorce, et es noiz muscates qui sont fruit d'un arbre.
Jean Corbechon [Barthélemy l'Anglais], *Propriétés de choses, 1372, chap. 2, fol. 243r.*